

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### Autorité propriétaire du domaine public :

**Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**, 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT, représentée par son Président en exercice, Hervé Blanché.

Contact : Direction commune des affaires juridiques et de la commande publique : 05 46 82 17 85 - mail : [service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr](mailto:service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr)

### Contexte :

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan souhaite proposer dans le cadre de sa mission d'accueil du public une offre payante de boissons et produits finis à destination des usagers et de ses agents par le biais de distributeurs automatiques dont la maintenance et l'entretien seront assurés par le candidat retenu.

Offre actuelle : convention issue d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 4 distributeurs (4 distributeurs de boissons et 2 distributeurs de denrées).

Offre future : La fourniture, la mise en place, l'entretien, la gestion et l'approvisionnement de 4 distributeurs de boissons seront assurés, à ses frais, par la société retenue dans le cadre d'une occupation sous le régime des occupations temporaires et révocables du domaine public régi par l'article L2122-1 du Code général des propriétés des personnes publiques.

### Caractéristiques et nature de l'occupation :

Le preneur ne pourra pas bénéficier du renouvellement automatique de la convention d'occupation du domaine public à son terme.

L'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable égale à un pourcentage du chiffre d'affaire (offre à faire par le candidat).

Durée : 5 ans + reconduction 3 fois un an.

La société veillera à la qualité des produits proposés, ainsi qu'à leur fraîcheur, conformément à la législation en vigueur, et se soumettra aux contrôles d'hygiène opérés par les organismes compétents. L'offre de boissons chaudes et de produits finis à destination du public ou du personnel est laissée à l'initiative de la société.

### Modalités administratives de demande :

- Les candidats intéressés devront adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président de la CARO, 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT, ou par mel à l'adresse suivante : [service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr](mailto:service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr)

- Date limite de dépôt du courrier : 28 octobre 2021, le cachet de la poste faisant foi

Ce dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- le formulaire de candidature renseigné
- Une présentation du candidat, ses activités, ses produits
- Une présentation synthétique du projet envisagé : gamme de produits, politique tarifaire, variété des moyens de paiement envisagés, délais de dépannage

- Pour tout renseignement sur ce dossier, les candidats peuvent s'adresser à :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Direction Commune des affaires juridiques et de la commande publique par mail : [service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr](mailto:service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr)

### Appréciation du dossier:

Pour sélectionner le candidat et conclure une convention d'occupation avec le porteur de projet, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan se fondera sur les critères suivants :

- la variété et la qualité de la gamme de produits
- l'engagement sur les délais de dépannage
- les modes de paiement acceptés
- la proposition tarifaire